

**Conseil d'administration provisoire
Séance du 10 mars 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 21/2025	QUESTIONS FORMATION Modification du dispositif de bourses : EUR Manutech Sleight
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L712-6-1 modifié

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

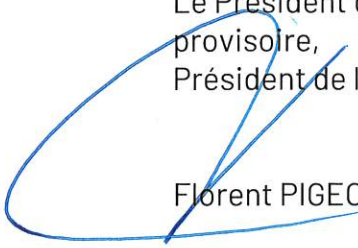
Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité de la Commission Formation et Vie Universitaire
du 14 février 2025

Le Conseil d'Administration provisoire adopte la modification du dispositif d'aide à la
mobilité internationale « bourses d'attractivité 2024-2025 » de l'EUR Manutech Sleight.

Document annexé.

A Saint Etienne le 11 mars 2025

Le Président du Conseil d'Administration
provisoire,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 25

CONTRE : 0

ABST : 0



**MANUTECH
SLEIGHT**
Université de Lyon

Avenant au Règlement de la

Campagne des aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité 2024/2025 »

Graduate School Manutech-SLEIGHT

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 6 septembre 2024

Vu la délibération du Conseil d'administration du 23 septembre 2024

Pour l'année 2024/2025, **une enveloppe totale maximale de 56 000 €** a été attribuée pour les bourses d'attractivité. Cette enveloppe correspond à 7 bourses de 8 000 € (Montant attribué pour 2 semestres de présence sur le site Saint-Etienne) ou à un nombre plus important de bourses correspondant à une combinaison de bourses attribuées pour 2 semestres et de bourses attribuées pour un semestre sur site à Saint-Etienne (montant attribué pour un semestre sur le site : 5 000 €/étudiant).

Or, les propositions de candidats de la part des responsables des parcours de Master de la Graduate School Manutech-SLEIGHT ont été plus nombreuses pour l'année universitaire 2024/2025 par rapport aux précédentes années universitaires. Le Comité exécutif de Manutech-SLEIGHT a souhaité valider 9 bourses correspondant à **une enveloppe totale de 57 000€**. **Dans ce cadre, l'enveloppe de 56 000€ validée en du Conseil d'administration du 23 septembre 2024, doit ainsi être ajustée à 57 000€.**

Ces bourses d'attractivité s'adressent à des étudiants d'excellent niveau (étudiants de préférence internationaux mais également nationaux) qui s'inscrivent dans les parcours de Master intégrés dans la Graduate School Manutech-SLEIGHT : Master OIVM (parcours Photonics Engineering, AIMA, iPSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), Master Informatique (parcours MLDM et DSC) et Master Ingénierie de la Santé (parcours BioMedical Engineering - BME). Ces bourses Manutech-SLEIGHT favorisent l'attractivité de ces parcours et à leur internationalisation.

Le dispositif des bourses d'attractivité (Art. 2 - Conditions d'admission, Art. 3 - Modalités de sélection des candidats, Art. 4 - Montants de l'aide et modalités de versement) validé en conseil d'administration le 23 septembre 2024 reste inchangé.